artes
Formation Professionnelle

Fiche descriptive générique

Développement de projets culturels et événementiels

(Re)Définir, conduire et valoriser son projet associatif - Parcours de formation thématique

Version au 25/01/2024

En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Élaboration ou adaptation des statuts, environnement juridique et fiscal, organisation interne, responsabilités des dirigeants, travail avec les bénévoles, valorisation de l'utilité sociale...

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables de service de collectivité territoriale, directeurs et cadres associatifs, dirigeants bénévoles associatifs et toute personne en charge du développement de structures culturelles, sportives ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Être en mesure de piloter un projet ou une activité dans un cadre associatif clairement maîtrisé
- Être en capacité de satisfaire aux obligations administratives, fiscales et organisationnelles d'une association pour mieux l'animer
- Savoir valoriser l'utilité sociale de la structure pour lui permettre de trouver les ressources nécessaires à la réalisa- tion de ses projets

PRÉREQUIS

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

Ce parcours se compose de deux modules indépendants, pouvant être suivis séparément, sous certaines conditions pédagogiques validées lors d'un entretien téléphonique. Ces deux modules sont :

• Conduire animer et gérer la vie de l'association - 3 jours, soit 21 heures
• Valoriser l'utilité sociale de son projet associatif - 2 jours, soit 14 heures (Voir détail des contenus de ces 2 modules en pages suivantes).

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

BOITARD François *Formateur pour adultes*
Sociologue et anthropologue de la culture, il est formateur spécialisé dans les relations interculturelles et l'élaboration, la mise en oeuvre puis l'évaluation de projets culturels sur un territoire.
Il est par ailleurs formateur en gestion et fiscalité des associations culturelles et intervient pour divers organismes ou fédérations d'associations (Fédération Léo Lagrange, Fédération des centres sociaux…), pour le CNFPT, les services de l'État (DRAC Centre, DRJS Centre…).
Il est également le principal consultant sur lequel s'appuie ARTES pour ses missions DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Ce parcours s'articule autour de l'étude des textes de référence, dont la loi de 1901, de leur interprétation et de leurs implications dans la gestion quotidienne d'un projet associatif. Il apporte les connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la définition, la conduite, la gestion et la valorisation d'un projet.
Les participants sont invités à se munir des documents officiels de leur association (statuts, règlement intérieur, registre des délibérations, bilan et compte de résultat...). les cas pratiques s'appuieront notamment sur l'analyse des documents des participants.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet).
Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.
Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.
Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.
Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.
Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.
Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.
Durée : 5 jours (35 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)
Tarif public : 2820 euros

Tarif spécifique : 1740 euros, net de taxes par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents…), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % *(taux de répondants 0 % à la date du 07/02/2024)*

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.
D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

artes

Formation Professionnelle

www.artes-formations.fr
bonjour@artes-formations.fr

Tél : 02 40 20 35 35

16 rue Fouré
44000 NANTES

Déclaration d'activité de formation numéro 52 44 04 700 44 enregistrée auprès du préfet de la Région des Pays de la Loire
ARTES Formations SARL au capital social de 30 000 € - SIRET : 483 355 905 00058 - Code APE : 8559A